

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N°247-2025 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 102 Prudent-Cloutier le 3 décembre 2025 à 19 h 30, le projet de règlement N° 247-2025 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption ;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2025 par monsieur le conseiller ; Claude Cloutier

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2025 par monsieur le conseiller ; Claude Cloutier

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Rémunération et allocation de dépenses

QUE la rémunération actuelle des membres du Conseil et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire	\$ 4800	\$ 5119.20
Autres membres du conseil	\$1596	\$ 1915.20

QUE l'allocation de dépenses actuelle et celle proposée par ledit projet de règlement sont les suivantes :

Titre	Allocation de dépenses actuelle	Allocation de dépenses proposée
Maire / Préfet / Président	\$ 2400	\$ 2560.80
Autres membres du conseil	\$804	\$ 964.8

QUE lors du remplacement du maire par son suppléant, ledit projet de règlement prévoit le versement d'une rémunération additionnelle à celle qui lui est payée à titre de membre du conseil afin d'égaler la rémunération payable au maire pour ses fonctions, à compter de 30 jours de suppléance ;

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales

QUE ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1 janvier 2026 ;

QUE ledit projet de règlement une fois adopté aura pour effet de modifier le règlement 240-2024 ;

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipale, situé 102 Prudent-Cloutier sur rendez-vous.

Donné à Mont-Saint-Pierre, ce 4 décembre 2025



Marie-Eve Tanguay

Directrice générale, greffière et trésorière intérim